



Projets et programmes de prévention du tabagisme : rapport final

(Ne pas remplir à la main SVP)

Nom du projet	Programme de prévention du tabagisme 2009-2013 du canton de Vaud	
Début du projet	Janvier 2009	
Fin du projet	Décembre 2013	
Bénéficiaire de la contribution	Nom Rue / n° NPA / Lieu	Liges de la santé CIPRET-Vaud Av. de Provence 12 1007 Lausanne
Personne à contacter	Madame Myriam Pasche	
N° de la décision	09.002512b	
Montant de la décision	2'500'000 CHF	

Lausanne, le 20 mai 2014

Signature

SOMMAIRE

1	Résumé du rapport final.....	2
2	Evaluation des résultats.....	7
3	Durabilité et valorisation (utilité).....	10
4	Egalité des chances	11
5	Annexes.....	11

1 Résumé du rapport final

Présentez succinctement le déroulement du projet, les principaux enseignements afférents aux résultats et vos recommandations.

Introduction

Le Programme cantonal vaudois de prévention du tabagisme 2009-2013 fait partie des trois premiers Programmes cantonaux financés par le Fonds de prévention du tabagisme. Il a été développé alors que les critères du Fonds de prévention du tabagisme que nous connaissons aujourd'hui pour le financement des Programmes cantonaux n'étaient pas été formalisés. Ce Programme a été construit autour de quatre axes d'intervention qui permettaient de pérenniser les mesures individuelles et structurelles mises en place précédemment¹. Il s'agissait de l'information-sensibilisation-coordination, la promotion d'une vie sans tabac, l'aide à l'arrêt, et la protection contre la fumée passive. Ces axes d'intervention ont été déclinés en un plan de mesures ambitionnant l'atteinte d'une grande variété d'objectifs sans pour autant les prioriser, ni les connecter de façon systématique à des projets étayés. Il s'en est suivi un important travail pour les responsables de la mise en œuvre du Programme (Service de la santé publique et CIPRET-Vaud) qui ont travaillé à reconsidérer les priorités et à orienter les activités et projets en conséquence. L'actualité politique a contribué à cette priorisation en mettant le thème de la fumée passive sur le devant de la scène. L'évaluation des résultats du Programme souligne, au point 2 de ce document, les progrès importants réalisés en matière de protection contre la fumée passive. C'est également dans ce domaine que l'on dispose des meilleurs éléments de mesure.

L'ensemble des activités menées est présenté de façon synthétisée au point 1 du présent rapport et illustre l'attention dont les projets ont fait l'objet et les décisions organisationnelles qui ont rythmé la mise en œuvre du Programme. En effet, des réflexions approfondies sur l'atteinte des objectifs, la définition des publics cibles spécifiques, mais également sur de nouvelles méthodes de gestion de projet ont été menées et ont permis le bon déroulement des activités. Ce travail a été conduit parallèlement au développement de projets-pilotes et en prévision de leur inscription dans le cadre d'action proposé par le FPT, à savoir les 4 domaines prioritaires: 1) la prévention comportementale, 2) la protection et réglementation du marché, 3) l'information et la sensibilisation de l'opinion et finalement 4) la coordination et la collaboration. L'équipe du Programme a également dû s'approprier de nouvelles connaissances et compétences afin de porter la nouvelle dynamique de travail par projets.

Par ailleurs, les collaborations cantonales, inter cantonales et nationales ont été poursuivies, voire intensifiées dans le courant du Programme 2009-2013. A l'aube du Programme cantonal 2014-2017, il semble que la bonne implantation de la prévention du tabagisme dans le paysage vaudois ainsi que les nouvelles compétences développées devraient permettre de relever de nouveaux défis utiles à la prévention du tabagisme dans notre pays.

Résumé des activités menées entre 2009 et 2013

Les activités déployées dans le Programme cantonal sont brièvement présentées ci-dessous, en se calquant sur les domaines d'activités préconisées actuellement par le FPT pour les programmes de prévention cantonaux. Le CIPRET-Vaud espère ainsi mettre en perspective le travail effectué sur un mode intéressant pour d'autres institutions porteuses de programmes cantonaux de prévention du tabagisme.

1. Prévention comportementale

1.1. Aides à la désaccoutumance et à l'arrêt

Le CIPRET-Vaud a travaillé avec l'Unité de tabacologie de la Policlinique médicale universitaire (PMU) qui propose une consultation stop-tabac : de nombreux contacts, colloques et séances d'information se sont

¹Programme de prévention du tabagisme 2009-2013 du Canton de Vaud, p. 6.

déroulés durant toute la période, et le CIPRET-Vaud y a régulièrement référé les personnes l'appelant pour un premier conseil d'aide à l'arrêt.

Le Programme prévoyait également des consultations en désaccoutumance décentralisées dans 4 régions du canton, afin de se rapprocher des personnes intéressées par une aide à l'arrêt. Ces « permanences infos tabac » n'ont pas rencontré leur public et il a été décidé de les arrêter en 2010, ainsi que les groupes d'aide à l'arrêt prévus sur Lausanne.

Le CIPRET-Vaud a alors exploré d'autres pistes, notamment des projets rendant plus accessibles les offres d'aide à l'arrêt et de désaccoutumance pour les personnes en situation de vulnérabilité socio-médicale, migrantes ou pas. Une première phase a été consacrée à l'étude de littérature concernant les comportements tabagiques des populations migrantes, puis à celle de la prévention auprès des personnes vulnérables (voir *Annexes 1 et 2*). Ce détour par une étape de recherche et d'analyse a permis au CIPRET-Vaud de poser le cadre des actions à déployer auprès de ces populations, en passant notamment de la logique de « migrant spécifique » à celle de « migrant sensible ». Ces réflexions ont donné lieu à plusieurs projets-pilotes :

- Une recherche-action au sein du Point d'Eau de Lausanne, structure d'accueil à bas seuil dans laquelle a été testée une offre de consultation en désaccoutumance couplée à un accès gratuit à la substitution nicotinique, le tout pour un montant de Frs 10.- pour les personnes intéressées. Ce projet (voir le rapport joint en *Annexe 3*) a bien fonctionné et montre que toute personne, quelle que soit la précarité de sa situation, peut être intéressée par de l'information sur le tabac et les aides à l'arrêt et peut désirer arrêter de fumer.
- Un accompagnement des institutions sociales pour adultes de l'Armée du Salut, qui désiraient rendre les chambres de leurs foyers sans fumée. Le processus mis en place en co-construction avec les équipes des foyers montre que l'intérêt pour un arrêt du tabac est bien présent, tant au niveau des professionnels qu'à celui des résidents. Cette intervention fait l'objet d'un rapport qui figure en *Annexe 4*.
- Un projet-pilote a été conduit en 2012 à la clinique Tamaris (service d'alcoologie du CHUV). Le CIPRET-Vaud a mené une recherche sur les liens entre alcool et tabac, dont la synthèse est en cours d'achèvement. Une des conclusions est que l'arrêt du tabac ne met pas en péril le sevrage de l'alcool, et qu'il peut même le renforcer, contrairement à ce qui est généralement pensé. Ces liens entre alcool et tabac sont encore souvent méconnus des professionnels d'alcoologie, d'où l'intérêt de les former dans le domaine². Cette formation a été suivie de séances d'informations des patients. Ce projet, décrit dans un rapport figurant en *Annexe 5*, a connu un succès largement supérieur à ce qui était attendu et a encouragé le CIPRET-Vaud à poursuivre dans cette voie de formation en tabacologie des professionnels d'autres thèmes de santé, couplée à une information/sensibilisation des résidents. Des contacts ont été pris fin 2013 avec la Fondation des Oliviers pour développer ce projet.

1.2. Prévention auprès des jeunes : activités de loisirs et écoles

- Le CIPRET-Vaud avait une tradition de parrainage des associations sportives qui a été maintenue dans le Programme. Son projet « Sports et loisirs » prévoyait la prolongation du parrainage/sponsoring d'équipes, d'associations sportives ainsi que de manifestations menées par et pour les jeunes. Il a été redimensionné au fur et à mesure de l'avancement du programme, car la part financière investie paraissait disproportionnée en regard du faible gain en termes d'image pour la prévention du tabagisme, sans compter de la difficile mesure des effets. Il a finalement été abandonné au profit d'un soutien sous forme de prestations et de conseils aux clubs, associations et responsables de manifestations qui en faisaient la demande.
- En parallèle, un projet de charte pour une promotion d'une vie sans tabac dans les centres de loisirs a été étudié. Ce projet n'a pas trouvé son public et il a été réorienté vers la promotion d'une vie sans tabac

²Le CIPRET-Vaud s'est également appuyé sur les recommandations émises par le Groupement romand d'études des addictions dans son rapport sur « La prise en compte du tabagisme dans les lieux spécialisés en addiction ». Figurent parmi ces recommandations : les lieux spécialisés en addiction devraient prendre en compte le tabagisme dans leur offre ; il faut prêter une attention particulière aux expériences qui proposent une intervention couplée sur l'arrêt ou la diminution du tabac et d'un autre produit, comme par exemple l'alcool.

dans les activités de sports et de loisirs. Un groupe de travail comprenant des professionnels des centres de loisirs, des délégués à la jeunesse ainsi que des pairs du CIPRET-Vaud a été mis sur pied pour évaluer les besoins, tant au niveau des connaissances que du matériel à mettre à disposition. Les positions de ce GT se sont avérées intéressantes mais ont démontré que le projet tel que conçu jusqu'alors n'était pas en phase avec les besoins du terrain. La réflexion suite à ce constat a conduit à l'abandon du projet sous cette forme, avec proposition d'un nouveau concept dans le cadre du Programme cantonal 2014-2017.

- Toujours dans le domaine des sports et des loisirs, le CIPRET-Vaud a apporté pendant des années son soutien au projet national « Cool and Clean ». Une évaluation du temps de travail nécessaire à un déploiement efficace sur l'ensemble du territoire vaudois a démontré que l'engagement financier de « Cool and Clean » national était insuffisant pour garantir le succès du projet au niveau vaudois; de plus, le nouveau projet SMART SPORT du secteur Prévention de la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA) était relativement proche de celui de « Cool and clean ». Il a par conséquent été décidé en 2013 que le CIPRET-Vaud ne serait plus l'institution de référence du projet pour le canton de Vaud, le flambeau étant repris par la FVA.
- La prévention des dépendances dans les écoles vaudoises s'effectue via le Programme de prévention des dépendances (PGDEP) du Canton. Le PGDEP vise à augmenter les compétences des adultes des établissements en repérage des signes qui mettent en évidence un mal-être chez un élève. Le CIPRET-Vaud est partenaire du programme et a accompagné à ce titre une dizaine d'établissements pour la mise en place d'une politique d'établissement. Son mandat ne comprenait pas de prévention primaire, raison pour laquelle il n'a pas été actif auprès des élèves vaudois entre 2009 et 2013.
- Il a par contre conçu une nouvelle exposition intitulée « Le tabac en questions » qui aborde plusieurs thématiques liées au tabagisme, tels que les différents modes de consommation, le prix des cigarettes, l'impact de la publicité, l'histoire ou l'environnement. Destinée principalement aux 12 – 18 ans, cette exposition permet d'ouvrir la discussion sur des sujets proches des intérêts des jeunes. Ils sont ainsi sensibilisés au tabac comme phénomène de société et évaluent eux-mêmes les avantages à ne pas fumer.

1.3. Prestations d'information et de sensibilisation

- Une intervention sur le court et le moyen terme a été développée au Repuis de Grandson, structure de formation professionnelle spécialisée pour des apprentis ne pouvant acquérir celle-ci selon le processus traditionnel. Une intervention a été menée auprès de tous les jeunes de première année et a été évaluée positivement. La collaboration devrait se poursuivre en 2014.
- Un travail de fond a été mené avec la branche romande de Femmes-Tische, afin de développer un nouveau module sur le tabac. Le résultat – fiches d'animation, photos langage, flyer – est de qualité et va être adapté en allemand. Il est également accessible sur le site www.femmestische.ch.
- Dans la même logique, Le CIPRET-Vaud intervient auprès des requérants d'asile accompagnés par le Centre social infirmier.
- Un autre projet visait quant à lui à tester l'intérêt d'aborder le tabac via d'autres problématiques de santé fréquentes parmi les populations vulnérables. Le choix s'est porté sur la santé bucco-dentaire et une brochure a été développée dans ce contexte, en collaboration avec Lire et Ecrire, Swiss Dental Hygienists et le programme national d'arrêt du tabagisme via son projet « Tabagisme - engagement du cabinet dentaire ». L'idée était d'intégrer les effets négatifs du tabac sur la santé bucco-dentaire au même titre que ceux du sucre ou du tartre, dans une brochure richement illustrée qui a été largement diffusée auprès des spécialistes de la médecine dentaire ainsi qu'auprès des écoles. Ce projet a bien fonctionné et le CIPRET-Vaud réfléchit une éventuelle traduction/interprétation de la brochure « pour une bouche en bonne santé à tout âge » en d'autres langues. Ce projet est décrit dans le rapport en [Annexe 6](#).
- L'action « Sans tabac dans ma pharmacie » visait quant à elle le tout-public, via l'organisation d'ateliers ludiques et informatifs dans les pharmacies du canton. Les professionnels des pharmacies intéressés par l'action ont été invités par le CIPRET-Vaud et la Société Vaudoise de Pharmacie à participer à une soirée de formation sur le thème du tabac et de l'aide à l'arrêt, durant laquelle les ateliers leur étaient présentés. Ils ont ensuite mis en place les ateliers dans leurs pharmacies respectives. Le projet a mobilisé plus de 100 pharmacies et son bilan est positif, comme le montre le rapport en [Annexe 7](#).

- Une action a également été développée auprès des communes : la conception et la mise à disposition d'ecobox (cendriers de poche aux couleurs du CIPRET-Vaud, faisant la promotion de la ligne nationale stop-tabac) a été poursuivie sur plusieurs années, rencontrant un succès certain auprès des communes partenaires. Ce projet n'a néanmoins pas été reconduit car trop éloigné du champ de compétence du CIPRET-Vaud.

2. Protection de la santé et réglementation du marché

2.1. Protection contre le tabagisme passif

2.1.1. Loi vaudoise sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIFLP)

2009 a été l'année de l'entrée en vigueur de la LIFLP, selon laquelle tous les lieux publics ou accessibles au public devaient être 100% sans fumée. Cette entrée en vigueur a été précédée d'une phase de plusieurs mois pour mettre au point la loi, son règlement d'application et les directives y afférentes. Le CIPRET-Vaud a été très actif durant cette période par des contacts fréquents avec l'administration cantonale, le suivi du processus législatif, des conseils pour la mise en œuvre, la participation aux groupes de travail mis sur pied par le Canton, en faisant de plus entendre la voix de la prévention dans ce processus législatif. Il a ensuite fourni son expertise pour la communication autour de la nouvelle loi : information du public, communication en ligne, informations aux communes, aux responsables de lieux de séjour permanent ou prolongé, développement d'une signalétique... Le CIPRET-Vaud a également reçu le mandat de mettre sur pied et gérer une cellule d'appui et d'information pour répondre à toutes les questions des Vaudois.

Un travail de suivi a été mis en place pour les années suivantes, afin de consolider l'assise de la loi : la mise en œuvre s'est en effet heurtée à un certain nombre de difficultés pratiques qui ont été utilisées pour tenter d'obtenir des assouplissements de la loi. Le CIPRET-Vaud a notamment suivi les motions et postulats déposés par les députés. Il a de plus dispensé régulièrement des cours auprès des étudiants de GastroVaud (obtention de la patente).

Un sondage conduit par MIS Trend en 2012 (voir [Annexe 8](#)) montre que 85% de la population vaudoise est favorable à l'interdiction de fumer telle que prévue par la LIFLP. Le CIPRET-Vaud a pu dès lors progressivement relâcher la pression sur ce dossier, la loi semblant maintenant bien ancrée tant dans le cadre législatif qu'auprès de la population. Une activité de veille a toutefois été maintenue.

2.1.2. Loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif

La loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif, entrée en vigueur en 2010, interdit de fumer dans les espaces fermés accessibles au public ou qui servent de lieu de travail à plusieurs personnes. Le CIPRET-Vaud s'est chargé d'informer toute personne intéressée par cette loi fédérale ; il a de plus soutenu des entreprises pour sa mise en œuvre auprès de leurs collaborateurs. Cette loi fait désormais partie du paysage vaudois : en 2012, 89% des Vaudois étaient favorables à cette interdiction selon le sondage mené par MIS Trend. Le CIPRET-Vaud n'est plus sollicité par des entreprises, par contre il reçoit encore des appels concernant une exposition à la fumée passive sur le lieu de travail ; cela démontre que tout n'est pas totalement acquis et que le sujet ne doit pas être abandonné.

2.1.3. Tabagisme passif et petite enfance

Le CIPRET-Vaud a également déployé des activités spécifiques pour protéger les enfants de la fumée passive, via un plan d'action pour la protection des enfants de 0 à 6 ans. Ce plan d'action a été l'occasion de rencontrer les professionnels de la petite enfance, notamment ceux de la santé, et de coordonner les efforts de tous pour encourager la norme non-fumeur dans les lieux privés. C'est ainsi qu'un groupe de travail interdisciplinaire a été créé, avec comme objectif la création d'un guide pour aider les professionnels à aborder de manière plus confortable la question de la fumée passive avec les parents qu'ils rencontraient dans leur pratique. Intitulé « Petite enfance et fumée passive, abordons la question », ce guide vise à renforcer les compétences des professionnels et ainsi à diminuer le nombre d'enfants exposés à la fumée passive. Il a été édité en août 2012 et les professionnels ayant collaboré à son élaboration ont ensuite contribué à sa diffusion auprès des membres de leur profession respective. Un flyer pour les parents a ensuite été créé. Ce

projet a nécessité l'engagement de nombreux partenaires sur près de deux ans et s'est conclu sur une note très positive, comme décrit dans le rapport en *Annexe 9*.

2.2. Interdiction de vente aux mineurs

Depuis le 1^{er} janvier 2006, il est interdit de vendre des produits du tabac aux mineurs dans le canton de Vaud³. Contrairement aux lois ci-dessus, cette réglementation reste peu respectée et nécessite encore de travailler pour sa mise en œuvre. Des achats tests ont en effet prouvé que 82,2% des lieux de vente ne respectaient pas cette interdiction en 2009 et que 69,8% ne la respectait toujours pas en 2011 (voir rapports en *Annexes 10 et 11*). Le CIPRET-Vaud a émis des recommandations à l'intention des autorités cantonales (notamment les Départements de l'Economie et de la Santé publique) suite aux achats-tests de 2011: continuer de mettre à disposition du matériel d'information et de sensibilisation ; contrôler régulièrement les points de vente ; appliquer rigoureusement l'interdiction de vente par la mise en place de sanctions dissuasives, notamment le remplacement de l'impôt actuel par une autorisation de vente. Ces recommandations figurent en *Annexe 12*. L'Etat en a pris acte et prévoit d'y donner suite dans le cadre du Programme cantonal de prévention du tabagisme 2014-2017. Le CIPRET-Vaud continue d'être actif sur ce dossier.

3. Information et sensibilisation de l'opinion

3.1 Expertise scientifique du CIPRET-Vaud

Le CIPRET-Vaud a accru son expertise scientifique de manière notable tout au long de la période : l'attribution d'un temps de travail spécifique à cet axe a permis de développer une nouvelle vision de la prévention du tabagisme, avec des déclinaisons pratiques dans les projets menés. Elle a permis de suivre de manière professionnelle l'arrivée de nouveaux sujets comme le plainpackaging, les nouveaux modes de consommation du tabac ou encore la cigarette électronique, et d'introduire ces nouveautés dans la journée de formation « Prévention du tabagisme : notions de base », donnée plusieurs fois par an.

Cette expertise a de plus été mise à disposition des autorités cantonales et de toute personne ou institution intéressée ; c'est ainsi que le CIPRET-Vaud a notamment été mandaté pour animer des modules de formation dans le cadre du CAS Promotion de la santé et santé communautaire (UNIGE) et dans celui du CAS en santé publique (UNIL). Cette expertise a également été partagée avec les nombreux acteurs de la prévention du tabagisme, que ce soit au niveau cantonal, intercantonal ou national comme par exemple par des contributions aux journées de l'AT. Elle a de plus été sollicitée par des institutions comme Teenergy et Carrefour TV dans le cadre de leurs projets soutenus par le FPT.

3.2 Campagne d'information

Le Programme prévoyait une campagne d'information d'envergure, par voie d'affichage et autres médias, mais cette option a été rapidement abandonnée, les projets et les contacts avec le terrain démontrant d'autres besoins.

De nombreuses interventions en prévention comportementale (voir point 1.1 et 1.3 ci-dessus) et en production de matériel spécifique ont remplacé cette campagne, notamment auprès de populations vulnérables.

4. Coordination et collaboration

4.1. Organisation du travail e communication institutionnelle

Le Programme 2009-2013 a été l'occasion de modifier le mode de gestion interne. Les activités du CIPRET-Vaud ont été progressivement développées sur le mode projets, avec évaluation systématique. L'organisation du travail de l'équipe, ainsi que les responsabilités de chacun, ont fait l'objet d'un coaching

³ Interdiction régie par la loi vaudoise sur l'exercice des activités économiques (LEAE).

externe qui a permis de resserrer les liens et de mieux prendre en compte le potentiel de chaque collaborateur en lien avec les projets en cours.

La conception du nouveau Programme 2014-2017 a également eu un impact sur le mode de fonctionnement en 2013, en permettant de repenser l'ensemble des projets, de redéfinir les projets en cours, d'en développer des nouveaux et de les attribuer aux chargées de projets. Il a également mis en perspective et renforcé les collaborations, nombreuses et variées, développées au cours du Programme 2009-2013.

Ce travail de redéfinition et de recentrage, continu sur la 2^{ème} partie du Programme, a également eu des implications sur la communication institutionnelle du CIPRET-Vaud : un nouveau logo a été développé et mis en œuvre dans une ligne graphique cohérente qui a permis de moderniser et rééditer le matériel du CIPRET-Vaud. Un nouveau site internet a été créé.

4.2. Coordination

Le CIPRET-Vaud a également assuré un travail de coordination important à tous niveaux et a promu au niveau cantonal les actions nationales comme la campagne « smoke free », le concours pour arrêter de fumer ou encore la ligne nationale stop-tabac. Il a plus spécifiquement renforcé les collaborations avec les partenaires vaudois que sont le Service de la santé publique, la Policlinique médicale universitaire (PMU) et la Ligue pulmonaire vaudoise (LPV). Il a participé et contribué activement aux différentes plateformes régionales, telles que le Forum romand de l'AT, les journées nationales de l'AT et celles du Programme national tabac. LE CIPRET-Vaud a également contribué au groupe de pilotage pour la campagne des partenaires et répondu ponctuellement aux demandes émanant des partenaires nationaux, notamment dans le cadre du développement du cadre de financement des programmes cantonaux.

2 Evaluation des résultats

Si votre projet a été évalué en externe, veuillez joindre le rapport d'évaluation.

Quels étaient les objectifs détaillés et les résultats escomptés (étapes) et comment évaluez-vous la réalisation des objectifs ? Veuillez remplir le tableau ci-dessous.

Le Programme n'a pas été évalué à l'externe en tant que tel. Par contre, les mesures d'impact prévues dans le document de demande de financement ont été réalisées. Ainsi, deux séries d'achats tests relatives à l'application de l'interdiction de vente de tabac aux mineurs ont été menées en 2009⁴ et 2011⁵, ainsi que des enquêtes d'application⁶ et de satisfaction⁷ de la mise en œuvre de la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des objectifs détaillés selon les rubriques définies pour le Programme 2009-2013. Une colonne « objectif reconsidéré » a été ajoutée au tableau proposé par le formulaire du FPT. En effet, les objectifs alors prévus étaient très nombreux, souvent ambitieux et très hétérogènes. En regard des ressources disponibles, des priorités et du développement de nouvelles méthodes de travail, certains ont dû être reconsidérés, voire abandonnés, et ce en particulier en matière de prévention comportementale. Par ailleurs, il est important de noter que, si certaines cibles ont été atteintes, notamment en matière de tabagisme passif, il serait incorrect d'en attribuer le succès au seul Programme cantonal.

Remarques : les rubriques du tableau sont celles du Programme 2008-2013.

⁴Voir *Annexe 10*.

⁵Voir *Annexe 11*.

⁶*Evaluation du degré de respect de l'interdiction de fumer dans les cafés et restaurants du canton de Vaud* (Loi 800.02 sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, du 23 juin 2009). H. Kuendig, juin 2010. Voir *Annexe 13*.

⁷Étude sur la problématique du tabagisme passif une année après l'interdiction de fumer dans les lieux publics réalisée auprès de la population vaudoise. MIS Trend, 2010. Voir *Annexe 14*.

Objectif (objectifs détaillés / étapes selon les données inscrites aux points 4 / 4.1 de la demande)	Atteint	Partiellement atteint	Reconsidéré	Non atteint	Commentaire
Campagne, information et coordination					
Une baisse de 20% de la part de fumeurs/ euses dans le canton de Vaud.					La valeur de départ mesurée dans le cadre de l'enquête MIS trend 2009 ⁸ était de 28%, celle de de l'enquête MIS trend 2012 ⁹ de 27%. La tendance est bonne, même si le fléchissement n'est pas aussi important qu'escompté.
85% de la population est favorable à une interdiction générale de fumer dans les cafés, restaurants et bars (fumeurs sans service autorisé).					La valeur de départ dans le cadre de l'enquête MIS trend 2009 était de 80%, celle de de l'enquête MIS trend 2012 de 89%.
90% de la population est favorable à l'introduction d'une interdiction de fumer sur le lieu de travail.					La valeur de départ dans le cadre de l'enquête MIS trend 2009 était de 86%, celle de de l'enquête MIS trend 2012 de 89%, la cible est donc presque atteinte.
75% de la population indique qu'il n'y a « jamais » d'autres personnes qui fument dans leur lieu de vie.					La valeur de départ dans le cadre de l'enquête MIS trend 2009 était de 67%, celle de l'enquête MIS trend 2012 de 74,5%, la cible est donc presque atteinte.
45% des fumeurs/euses déclarent ne « jamais fumer à l'intérieur de leur lieu de vie ».					La valeur de départ dans le cadre de l'enquête MIS trend 2009 était de 39%, celle de de l'enquête MIS trend 2012 de 54%, la cible est donc atteinte.
Promotion d'une vie sans tabac					
45% des lieux de vente refusent de vendre des cigarettes aux jeunes de moins de 18 ans (AS 2007 : 14,1%).					La valeur de départ selon le rapport d'achats tests de 2009 ¹⁰ était de 17,8% de refus de vente et de 30% en 2011 ¹¹ . La cible était très ambitieuse et le contrôle de l'application a permis, en collaboration avec les services de l'Etat concernés, de souligner les manques et les adaptations indispensables à une application plus rigoureuse du cadre légal. Une modification législative est en cours d'élaboration ; elle modifiera les conditions d'autorisation, de contrôle et de sanction liées à la vente de tabac.
20% des clubs des sports les plus courants (football, athlétisme, volley, basket, hockey sur glace, etc.) signent d'ici à 2012 un contrat avec le CIPRET-Vaud.					L'objectif a été reconsidéré en cours de Programme. En effet, le sponsoring d'événements sportifs a été redimensionné au fur et à mesure de l'avancement du Programme pour être totalement abandonné à fin 2013. La part financière investie semblait disproportionnée en regard d'un modèle d'impact lacunaire et d'une mesure de l'efficacité difficile à mener.

⁸Voir Annexe 14.

⁹Voir Annexe 8.

¹⁰Voir Annexe 10.

¹¹Voir Annexe 10.

50% des centres de loisirs rémunérant des animateurs ont signé d'ici à 2012 une charte de promotion d'une vie sans tabac.					L'objectif a été reconsidéré en cours de Programme. Le projet d'élaboration d'une charte à laquelle devraient souscrire les centres de loisirs a été abandonné sous cette forme. La collaboration avec les centres de loisirs s'est poursuivie sur une base volontaire en parallèle au développement d'une nouvelle stratégie qui intégrerait un panel plus large d'activités dans ce setting.
La part d'élèves (11 à 15 ans) du canton de Vaud qui ne fument pas de cigarettes est saisie en 2010. Les objectifs sont fixés sur cette base pour 2014.					L'équipe du Programme cantonal a contribué au développement du « Programme prioritaire de prévention des dépendances dans le milieu scolaire », programme dirigé par l'Unité de prévention en milieu scolaire. Le projet étant davantage orienté sur les compétences des professionnels du milieu scolaire, aucun objectif n'a été fixé a posteriori concernant la prévalence des élèves vaudois qui fument.
La « charte de bonne conduite » des travailleurs sociaux hors murs fixe d'ici à 2012 au plus tard l'interdiction de la fumée pendant le travail.					L'objectif a été reconsidéré en raison des autres priorités du Programme et de l'absence préalable d'un modèle d'impact cohérent pour le développement de projet dans un setting très spécifique. Le projet d'élaboration d'une charte a été abandonné.
20 % des institutions figurant sur la liste du CIPRET-Vaud, s'occupant d'adolescents en difficulté ou de jeunes migrants, signent d'ici à 2012 la charte de promotion d'une vie sans tabac (à mettre au point de manière participative).					L'objectif, très ambitieux au départ, a été reconsidéré en cours de Programme en fonction du développement d'une compréhension renouvelée du travail à mener et des méthodes de projet à mettre en œuvre. Un accompagnement ad hoc a pu être réalisé dans quelques institutions, contribuant au développement de compétences et de méthodes adaptées à chaque setting. Une approche en « arrosoir » ne paraît a posteriori pas faire sens.
Protection contre la fumée passive					
Le nombre de lieux de travail signalés comme totalement sans fumée (sans exceptions) est de 65%.					La valeur de départ mesurée dans le cadre de l'enquête MIS trend 2009 était de 59%, celle de de l'enquête MIS trend 2012 permettait de différencier le type de travail. Les résultats obtenus sont les suivants : administrations et lieux publics ouverts : 85% ; entreprises privées : 77% ; cafés, restaurants, bars et discothèques : 77% ; indépendants : 88%.
80 % des institutions qui travaillent auprès de certains groupes vulnérables et qui figurent sur la liste du CIPRET-Vaud sont sans fumée (sans fumeur ni coin-fumeurs).					Dans le cadre de l'accompagnement de la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, des directives particulières ont été élaborées pour les lieux de séjours permanents ou prolongés et les lieux de détention. L'application de ces directives, répondant à la demande des milieux concernés, n'a pas fait l'objet d'un contrôle systématique.
Aide à l'arrêt du tabagisme					
30 % des institutions faisant office de « substituts de domicile » ont chargé le CIPRET-Vaud de sensibiliser leur personnel au thème de la dépendance au tabac et de l'arrêt du tabagisme et de les motiver à en					L'objectif d'atteindre le 30% des institutions était trop ambitieux en regard des ressources disponibles. Des projets de recherche action ont été réalisés avec quelques institutions (Point d'Eau, foyers des Œuvres sociales de l'Armée du Salut,...), et ont permis non seulement de développer des compétences spécifiques mais également d'identifier les préalables indispensables à la conduite de projets d'aide à l'arrêt dans les institutions.

discuter avec les résidents.					
------------------------------	--	--	--	--	--

Mentionnez des exemples qui mettent en évidence le changement que le projet apporte au sein du groupe cible (relation income-outcome) en vous référant au modèle d'efficacité si vous en avez établi un pour votre projet (www.prevention-tabagisme.ch / rubrique Gestion de l'efficacité).

En regard de ce tableau récapitulatif de l'atteinte des objectifs du Programme cantonal 2009-2013, c'est sans conteste la mise en œuvre et l'application des législations cantonales et fédérales en matière de protection contre la fumée passive qui aura modifié les conditions de vie de la population vaudoise dans son ensemble.

L'efficacité et le rapport coûts/utilité ont-ils fait l'objet d'une analyse ? Si oui, quels en sont les résultats ?

Il n'y a pas eu d'analyse des coûts/utilité du Programme cantonal 2009-2013 en tant que tel. Comme la demande de financement du Programme le mentionnait, l'utilité d'un Programme ne peut pas se calculer en nombre de décès évités.

Cependant et en regard de l'objectif 7 du Programme national « les Cantons poursuivent leurs efforts pour prévenir efficacement le tabagisme », il paraît clair que les développements du Programme cantonal vaudois sont utiles pour la prévention du tabagisme dans et hors du canton. Une attention particulière a été portée à développer la collaboration avec les autres acteurs de la prévention du tabagisme à l'intérieur du canton et avec les autres cantons.

Par ailleurs, le Programme cantonal, en se référant aux principes de la Convention cadre pour la lutte antitabac (CCLAT), participe, à son niveau, à la mise en œuvre d'un cadre structurel fort agissant à la fois sur l'offre et sur la demande de tabac, et « se basant sur les considérations scientifiques, techniques et économiques actuelles et pertinentes ».¹²

3 Durabilité et valorisation (utilité)

Comment évaluez-vous la durabilité de votre projet ? Par exemple :

- L'impact du projet perdurera-t-il une fois ce dernier terminé ?
- Le projet aura-t-il d'autres impacts (mimétisme, effet boule de neige) ?
- Les processus nés de votre projet perdureront-ils ? Ont-ils un impact sur d'autres groupes que le groupe cible défini ?

Avez-vous évalué les possibilités de multiplication du projet ? Quelles sont-elles ?

Comment comptez-vous exploiter le savoir-faire acquis et les expériences réalisées pour d'autres projets et thématiques ? Via quels canaux spécifiques (présentation, article et publications, Internet, radio / TV) les résultats sont-ils / ont-ils été diffusés ?

Les impacts du Programme 2009-2013 seront pérennisés d'une part en ce qui concerne les mesures structurelles implémentées, notamment la mise en œuvre de l'interdiction de fumer dans les lieux publics et la modification du système d'autorisation de vente de tabac. D'autre part, la capitalisation et le développement constant de l'expertise, des connaissances et des compétences assurent une information et des projets renouvelés en matière de prévention du tabagisme pour l'administration cantonale, les autorités et la population.

Du point de vue des professionnels de la prévention du tabagisme et des professionnels de la promotion de la santé, un programme comme celui-ci joue un rôle important pour le développement des pratiques professionnelles. La participation aux différents groupes de travail au niveau national contribue également à cette capitalisation.

Plus spécifiquement, les projets « pilotes » ou de « recherche action » menés pendant cette période auprès de populations en situation de vulnérabilité, serviront de base pour le développement de projets futurs en matière de prévention comportementale.

¹²OMS 2003, Réimpression révisée 2004, 2005, Convention cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, Préambule, p.3.

L'expérience en matière de mesures structurelles devrait également contribuer à accompagner l'actualisation et l'évolution de ces dernières tant sur le plan de la politique cantonale de prévention du tabagisme que dans le cadre des travaux de la future loi fédérale sur les produits du tabac (Ltab).

En matière de valorisation des expériences, le CIPRET-Vaud a opté, en cours de Programme, pour une communication par projet et cette expérience va être reconduite dans le cadre des futures activités. Le site internet www.cipretvaud.ch a également été totalement revisité dans sa forme, son contenu et en vue de sa mise à jour régulière, ce qui en fait un instrument puissant de diffusion. En terme de liens avec les médias, le CIPRET-Vaud, régulièrement sollicité pour répondre et participer aux débats d'actualité, poursuivra cette mission au service du Programme cantonal.

4 Egalité des chances

Avez-vous pris des mesures particulières pour promouvoir l'égalité des chances (sexe, origine sociale et appartenance ethnique) ? Oui / Non

Si oui, quelle a été votre expérience dans ce domaine ?

Si non, de telles mesures auraient-elles permis, d'après vous, d'obtenir de meilleurs résultats ?

Un important travail de réflexion a été mené tout au long du Programme pour identifier à la fois les groupes cibles et les méthodes les plus utiles pour approcher concrètement les personnes en situation de vulnérabilité, dont on sait qu'elles présentent des taux de tabagisme sensiblement plus élevés que la population générale.

Comme indiqué plus haut (points 1.1. et 1.3), le CIPRET-Vaud s'est intéressé aux vulnérabilités économiques et sociales, dont relève une partie des migrants ; ces derniers ont donc été pris en compte dans ce contexte.

Les projets de prévention comportementale ainsi que d'information/sensibilisation menés tout au long du Programme montrent que tout le monde, y compris des personnes vulnérables, peut être intéressé par une offre d'information sur le tabac et ses risques, ainsi que par des aides à l'arrêt pour les plus motivés d'entre eux. Il convient néanmoins de développer un matériel et des offres spécifiques pour rendre le tout accessible à tous, et le CIPRET-Vaud a pu faire des progrès dans ce domaine à travers les projets-pilotes conduits dès 2011. Cette identification d'un intérêt potentiel est un enseignement important que le CIPRET-Vaud a décidé de mettre en avant dans le Programme 2014-2017 : le projet « Aborder le tabagisme via d'autres problèmes de santé » vise en effet à travailler avec les professionnels de la santé et du social qui sont en contact proche de ces populations et qui pensent encore souvent que ces dernières ont trop d'urgences à gérer pour se pencher sur leur tabagisme.

Le Programme n'a pas développé d'actions spécifiques par rapport à une égalité des chances entre hommes et femmes, partant du principe que cibler la vulnérabilité permettait de facto de toucher autant des hommes et des femmes dans ce qui fait leur réalité quotidienne et qui transcende en quelque sorte leur appartenance à l'un ou l'autre sexe. Par contre, les projets ont été développés en tenant compte des questions spécifiques que peuvent se poser l'un et l'autre sexe sur les méfaits du tabac. Un projet a touché plus spécifiquement les femmes, mais dans leur rôle de « porteuses de prévention et de santé » dans leur famille : le CIPRET-Vaud a collaboré avec Femmes-Tische pour le développement d'un module d'animation sur le tabac.

5 Annexes

Les annexes au présent rapport sont constituées de document de synthèse sur les différents projets menés. Certains ont été livrés au Fonds de prévention du tabagisme à titre de jalons. L'ensemble de ces rapports spécifiques aux projets concrétisés illustrent bien la dynamique de projet amorcée pendant cette période.

Liste des annexes:

- Annexe 1 : *Éléments de littérature concernant les comportements tabagiques des populations migrantes, facteurs influents et recommandations pour l'action de prévention.* CIPRET-Vaud, 2010.
- Annexe 2 : *Prévention du tabagisme auprès des populations vulnérables. Rapport sur les réflexions menées et les activités dégagées.* CIPRET-Vaud, 2012.
- Annexe 3 : *Aide à l'arrêt du tabac pour les populations vulnérables. Recherche-action auprès du Point d'Eau de Lausanne.* CIPRET-Vaud, 2014.
- Annexe 4 : « *Chambres sans fumée* ». *Accompagnement au sein de La Résidence et du Foyer Féminin (institutions sociales de l'Armée du Salut).* CIPRET-Vaud, 2014.
- Annexe 5 : « *Le tabac en questions* ». *Rapport sur l'intervention du CIPRET-Vaud auprès du personnel et des patients de Tamaris.* CIPRET-Vaud, 2014.
- Annexe 6 : *Tabagisme et santé bucco-dentaire. Un exemple d'action : la brochure «Une bouche en bonne santé à tout âge».* CIPRET-Vaud, 2014.
- Annexe 7 : *Sans tabac dans ma pharmacie. Une action de prévention du tabagisme dans le canton de Vaud.* CIPRET-Vaud, 2013.
- Annexe 8 : *Etude sur la problématique du tabagisme. Etude réalisée auprès de la population vaudoise.* MIS Trend, 2012.
- Annexe 9 : *Petite enfance et fumée passive, abordons la question!* CIPRET-Vaud, 2014.
- Annexe 10: *Evaluation de l'application de la loi interdisant la vente de tabac aux jeunes de moins de 18 ans dans le canton de Vaud - Etude « client mystère ».* Kuendig, H., Thélin, R., & Astudillo, M. (2010). Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA), Rapport de recherche No 49.
- Annexe 11 : *Application de la loi interdisant la vente de tabac aux jeunes de moins de 18 ans dans le canton de Vaud. Etude « client mystère » 2011.* Kuendig, H., & Astudillo, M, 2012. Addiction Suisse, Rapport de recherche No 64.
- Annexe 12 : *Interdiction de vente de tabac aux mineurs dans le canton de Vaud. Etat de l'application et recommandations.* CIPRET-Vaud, 2012.
- Annexe 13 : *Evaluation du degré de respect de l'interdiction de fumer dans les cafés et restaurants du canton de Vaud (Loi 800.02 sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics.* H. Kuendig, Addiction suisse, 2010.
- Annexe 14 : *Étude sur la problématique du tabagisme passif une année après l'interdiction de fumer dans les lieux publics réalisée auprès de la population vaudoise.* MIS Trend, 2010.